



Un lien de communication entre le Comité Exécutif et la Communauté Mondiale de Vie Chrétienne

Advocacy¹ et réseautage internationaux

Chers amis,

Un grand merci aux communautés nationales qui ont répondu au questionnaire sur les activités apostoliques, le réseautage et l'advocacy ! Celles qui n'y ont pas encore donné suite sont instamment priées de le faire. L'ExCo est bien conscient des difficultés de temps et de ressources auxquelles vous êtes confrontés pour fournir l'information demandée. Mais nous souhaitons, en tant que communauté mondiale, disposer d'un espace ouvert ainsi que de l'information la plus complète et la plus à jour possible sur nos implications apostoliques. Ainsi, pourrions-nous, ensemble, demeurer attentifs aux besoins changeants et ouvrir de nouvelles voies de discernement et d'action apostoliques.

À la lumière des réponses au questionnaire, et du regard que l'ExCo porte sur l'Église et la société actuelles, nous souhaitons partager avec vous quelques réflexions sur les défis (I), les opportunités (II) et quelques perspectives d'avenir (III).

I. Défis

Les conversations avec certains d'entre vous ainsi que le dépouillement de vos réponses ont mis en lumière la nécessité de donner un contenu identique à la coordination mondiale des initiatives apostoliques et l'advocacy (I.1), de répondre à certaines résistances et préoccupations éprouvées sur un advocacy international (I.2), et enfin de souligner quelques implications du concept de « mission commune » sur l'advocacy CVX (I.3).

I.1 « Coordination mondiale des initiatives apostoliques et l'advocacy », quid ?

L'assemblée mondiale de Fátima a recommandé la nomination d'un « coordinateur mondial des initiatives apostoliques et leur promotion »¹, pour faciliter les actions conjointes et le travail en réseau. À s'en tenir strictement à cette formulation, le mandat se limiterait à :

¹ Recommandation 3.12 a de l'assemblée mondiale de Fátima. Les traductions française et espagnole de la formulation originale anglaise « World Coordinator of Apostolic initiatives and Advocacy » ne restituent pas totalement la dimension d'advocacy. Le français parle de « Coordinateur Mondial pour les Initiatives Apostoliques

- Coordonner les initiatives existantes relatives à l’apostolat et l’advocacy ;
- faciliter les actions conjointes et le travail en réseau.

Dans cette perspective, l’action du coordinateur mondial se limiterait à encourager la création et la coordination des réseaux apostoliques et, éventuellement, leur donner une visibilité comme activité de la CVX mondiale.

Une caractéristique essentielle de l’advocacy réside dans sa visée, celle de faire disparaître les causes de l’injustice. Le mandat du coordinateur mondial des initiatives apostoliques et de l’advocacy tel que formulé dans le document final de Fatima ne reflète pas cette dimension. Dans ce sens, certaines activités d’advocacy sembleraient s’éloigner de la recommandation de Fatima. Ensuite, les réponses au questionnaire montrent que les activités d’advocacy relatives au dialogue avec les décideurs – gouvernementaux ou non – sont quasiment absentes de notre travail apostolique. Pour l’heure, nos actions sont principalement orientées soit vers l’assistance et l’accompagnement des victimes de l’injustice, soit vers la prise de conscience de ces injustices. Une partie importante, si pas essentielle, des initiatives d’advocacy constitueraient donc pour nous une nouvelle entreprise. Et dans certains cas, nous aurons à faire face aux pesanteurs naturelles éprouvées face à la nouveauté, dans la mesure où cette dernière nous oblige à nous éloigner de nos zones de confort.

Comme corps apostolique naissant, un choix stratégique s’imposait à nous : devrions-nous limiter notre action à la stricte coordination des apostolats et des réseaux, ou alors nous ouvrir courageusement à des actions d’advocacy ? Notre charisme nous invite à apporter aux individus et à la société la bonne nouvelle du salut, notamment en « luttant contre les structures d’oppression »². C’est pourquoi nous pensons que l’advocacy est plus qu’une composante importante de notre travail apostolique; mais bien un de ses éléments essentiels.

Bien que relativement peu pratiqué alors qu’il anime notre vie apostolique d’un souffle typiquement ignatien, l’advocacy devient un besoin *urgent* non seulement pour notre croissance comme corps apostolique, mais surtout pour un service encore *plus universel* de ceux que le Seigneur nous a confiés. S’engager dans l’advocacy nous offre par ailleurs une précieuse occasion de répondre concrètement à l’invitation que notre Assistant ecclésiastique mondial nous a lancée à Fátima : devenir une communauté prophétique. Pour ces raisons, l’ExCo effectue un choix préférentiel pour une mise en **réseau au service de l’advocacy**. Il s’agit ici d’un *magis* par rapport à un objectif déjà louable en soi : une mise en réseau visant uniquement le soutien mutuel par le partage d’expériences et de ressources. Nous sommes tous, et particulièrement le coordinateur mondial, invités à mettre résolument en œuvre cette vision CVX.

I.2 Advocacy international : quelques préoccupations

La fidélité au prescrit de la recommandation de Fátima sur la création d’un poste de coordinateur des initiatives apostoliques pousserait certains à privilégier – voire limiter - notre action aux activités locales, nationales et régionales sans perspective internationale. Avec la légitime et louable intention de partir de la base³, des initiatives pourtant ouvertes de part leur nature à un réseautage et un advocacy

et leur promotion », tandis que l’espagnol utilise l’expression “Coordinador Mundial de Iniciativas y Defensa de fines apostólicos”

² PG 8

³ Cette approche évite à juste titre de confier à une instance relativement éloignée de la mise en œuvre de l’apostolat la responsabilité d’impulser la dynamique à cet apostolat. Elle favorise un processus participatif et donc une plus grande adhésion des personnes au projet. Mais elle procède d’une vision fort discutable selon laquelle les instances de gouvernance mondiales seraient « le sommet », et celles locales, nationales et régionales

internationaux, peuvent se mettre en place aux niveaux local, national et régional sans saisir dès le départ les opportunités d'expérimenter un DESE au niveau international. De fait, il en résulterait un travail certes efficace du point de vue apostolique, mais qui servirait sans le vouloir un fonctionnement de type fédéral au sein d'une communauté mondiale à laquelle chaque personne adhère directement. La technologie moderne offre la possibilité d'expérimenter un DESE au niveau mondial⁴, tout en prenant en compte le besoin légitime d'un processus participatif qui confie l'initiative du réseautage aux agents apostoliques de première ligne et qui offre une reconnaissance aux initiatives déjà existantes. En dehors de l'ExCo mondial et des assemblées mondiales, la communauté n'expérimente pas encore d'autres formes de DESE international. Cette forme d'approche participative garantirait une plus grande cohérence à notre projet apostolique ainsi qu'une meilleure fidélité aux orientations de Nairobi relatives au DESE, et reconfirmées à Fátima⁵.

Ne pas s'ouvrir à cette dynamique pourrait placer l'ExCo mondial dans une situation où il demeurerait pratiquement la seule instance permanente capable d'effectuer un DESE international. Le discernement se ferait donc principalement sur la base d'informations parfois incomplètes et souvent peu ou pas toujours traitées lorsqu'elles sont envoyées à l'ExCo. Un partage entre membres potentiellement intéressés par un apostolat spécifique enrichirait le discernement de l'ExCo d'une part et manifesterait une autre modalité pour faire corps apostolique mondial d'autre part. Ce discernement entre acteurs de première ligne, insérés dans des contextes différents, apporte à la communauté une expertise et une expérience précieuses ainsi que le fruit d'une plus large diversité et d'une plus grande créativité. À l'inverse, l'ExCo privé d'un tel partage appauvrirait son discernement sur les initiatives apostoliques susceptibles de fonder une action CVX internationale. Dans ces conditions, s'accroîtrait le risque de perceptions malheureuses, et notamment celui de voir dans le discernement de l'ExCo une forme d'arbitrage qui « hiérarchise » les initiatives apostoliques de la « base ». Tout en diluant la fécondité apostolique de ces initiatives, cette malheureuse perception retarderait davantage notre marche vers la création d'un véritable corps apostolique mondial nourri par le DESE.

Rappelons-nous cependant que l'efficacité apostolique de notre action internationale nous impose des choix. Toutes les initiatives apostoliques et toutes les manières de procéder tant pour l'accompagnement que pour l'advocacy ne peuvent pas faire l'objet d'une action internationale CVX. Cet impératif est d'autant plus pressant que nos ressources humaines et matérielles sont fort limitées. Il est de la responsabilité de l'ExCo de discerner des actions internationales de la CVX et de la manière de les mener. À ce jour l'ExCo peut compter sur les deux groupes de travail auprès des Nations Unies ainsi que les personnes-contact de ce travail dans chaque communauté nationale. Une réflexion est conduite en ce moment pour explorer de nouveaux mécanismes et/ou structures. Le choix des activités Internationales CVX s'effectuera à la lumière des critères de discernement ignatien et de quelques principes directeurs⁶. Et en aucune manière ce choix ne devrait équivaloir à une « exclusion » des initiatives et méthodes de travail non retenues pour l'advocacy international. Nous portons tous et toutes la responsabilité de le démontrer par nos attitudes et paroles, ainsi que celle de faire disparaître les peurs « d'exclusion » que nos choix

correspondraient à « la base ». Cette vision fait davantage penser à une pyramide fédérale (modèle abandonné en 1982 lors de l'Assemblée de Providence) qu'à modèle concentrique dont parle la NG 39 a). et une communauté mondiale à laquelle chaque membre appartient directement. (PG 7)

⁴ Il s'agit par exemple de permettre à des CVX de divers pays impliqués dans une activité apostolique similaire (les migrations par exemple) d'entrer ensemble dans une dynamique de DESE qui d'une part, nourrirait leur travail local, national et régional et d'autre part ouvrirait à des initiatives de nature internationale (mondiale). Ce modèle encore très peu appliqué constitue une réponse concrète au « besoin urgent d'élargir et d'approfondir les réseaux conjoints de discernement et d'action au niveau mondial, régional, national et local ». Document final Fátima 2.1.1

⁵ Voir document final Fátima 2.2

⁶ Cfr. point III.1 du présent *Projets*

pour l'advocacy international pourraient causer. Bien plus, c'est une manière de communier au discernement effectué et soutenir notre apostolat international.

Plus qu'un enjeu stratégique, la nécessité de sortir de la tension « local –global » est surtout un lieu d'approfondissement de notre charisme CVX. En effet, les CVX ne sont pas membres des communautés locales, qui constitueraient les communautés nationales, qui à leur tour formeraient une communauté mondiale. Le ou la CVX est membre de la communauté mondiale, bien qu'il/elle vive son appartenance au sein d'une communauté locale⁷. La conscience de cette appartenance aide à mieux transcender cette dichotomie « local – global »⁸, et nous invite instamment à saisir toutes les opportunités pour manifester cette appartenance à une communauté mondiale qui vit du DESE. L'advocacy international nous offre une précieuse occasion d'approfondir notre appartenance CVX, d'en vivre les implications dans le domaine de l'apostolat, et de faire grandir le corps apostolique ignatien qu'est la communauté mondiale. Il ne s'agit pas d'une invitation à vivre un "universalisme" non incarné dans nos réalités locales, mais plutôt d'un appel à une ouverture et une sensibilité internationales qui se manifesteraient entre autre par :

- la connaissance des initiatives similaires aux nôtres entreprises par d'autres CVX à travers le monde et comment elles sont conduites⁹ ;
- le partage d'expériences et de ressources avec d'autres initiatives apostoliques CVX similaires ;
- la recherche, avec d'autres CVX travaillant sur des activités similaires dans des contextes culturellement différents des nôtres, des meilleurs moyens pour éventuellement agir à l'international.

Enfin, l'advocacy international doit faire face aux critiques généralement faites aux ONG internationales impliquées dans cette activité. Les instances internationales sont généralement très bureaucratisées et leurs travaux apparaissent souvent comme du verbiage déconnecté de la réalité sur le terrain. Il est en effet difficile de mesurer dans le court terme l'impact des actions d'advocacy international. Et nous ne sommes pas à l'abri de la forte tentation de renoncer à ce type de travail pour consacrer notre temps, notre énergie et nos ressources - déjà limitées - à des activités plus « concrètes » ou celles offrant une plus grande visibilité. Dans cette ère de mondialisation croissante, certaines questions comme les migrations, la lutte contre la pauvreté ou l'écologie requièrent une réponse également mondiale. La grâce qui nous est donnée d'être une communauté mondiale nous impose un devoir d'apporter notre contribution aux réflexions internationales. Ces dernières, on le sait, orientent les décisions ultérieures. Notre insertion dans divers contextes et notre proximité intellectuelle et spirituelle avec les nombreuses institutions de la compagnie de Jésus sont des atouts dont peu d'organisations peuvent bénéficier. Convaincus que le Seigneur nous appelle à l'advocacy international, appliquons-nous à mettre en œuvre la grâce de Dieu qui est en nous, mais n'oublions pas que nous sommes des simples serviteurs qui faisons ce que nous devons faire¹⁰. Car telle est notre mission commune.

I.3 Mission commune : un concept à se réapproprier

⁷ PG 13 b, NG 1,

⁸ Il ne s'agit pas de nier la dichotomie, ni gommer les spécificités locales et nationales, mais plutôt d'aligner toutes nos activités (locales, nationales, régionales et mondiales) sur des principes qui assurent une plus grande cohérence à notre projet apostolique et un approfondissement de notre identité CVX : un corps apostolique ignatien mondial et laïc.

⁹ Cette connaissance n'est pas une réponse à une curiosité intellectuelle ni à un besoin humain de savoir que d'autres travaillent ailleurs avec la même inspiration que nous. Il s'agit de nourrir notre désir et notre engagement pour la meilleure communion possible entre amis dans le Seigneur.

¹⁰ Luc 17,10.

Autour de l'idée de mission commune gravitent quelques questions sur le contenu des expressions « mission CVX » (opposée à la mission qui ne serait pas entièrement CVX), « mission communautaire » et « mission personnelle ». Notre charisme énumère trois types de missions : la mission individuelle (action individuelle en mission d'Église), la mission de groupe (action de groupe en mission d'église) et la mission commune (action commune en mission d'Église)¹¹. Les deux premières s'opposent entre elles à cause du nombre des personnes qui la mettent en œuvre. La mission individuelle est mise en œuvre par une personne tandis que la mission de groupe l'est pas un nombre significatif de la communauté.

La mission commune est la réponse CVX aux besoins du monde d'aujourd'hui. Non seulement elle tire son origine du Christ, mais c'est aussi Lui qui l'oriente. Elle n'oblige donc pas l'ensemble de la communauté à réaliser la même activité apostolique ni des activités similaires ou complémentaires. De même, la mission commune ne renvoie pas aux activités uniquement initiées et/ou dirigées par la CVX. Elle peut englober les activités menées en collaboration avec d'autres personnes ou institutions. La mission CVX est toujours commune car elle procède du DESE ; qu'elle soit individuelle ou de groupe, qu'elle soit initiée/dirigée par la CVX ou non.

Ainsi donc, il serait erroné de considérer que seules les activités discernées par la communauté pour son action internationale constituent « la mission commune » de la communauté mondiale. En réalité, les actions d'advocacy international de la CVX ne constitueront finalement qu'une infime partie de notre mission commune, l'essentiel des activités apostoliques CVX ne pouvant pas faire l'objet d'advocacy international. Aussi, le discernement de l'ExCo ne préjuge en rien ni de la qualité des activités apostoliques ni du caractère commun de nos activités missionnaire. Il ne constitue simplement qu'un impératif opérationnel d'efficacité compte tenu de nos ressources limitées et de notre potentiel.

II. Notre potentiel

Comme communauté mondiale, nous disposons d'un immense potentiel en raison de la diversité et la qualité de notre vie apostolique (II.1), de notre capacité structurelle d'agir à l'international (II.2) et de notre proximité avec la compagnie de Jésus (II.3)

II.1 Diversité de notre vie apostolique

Les réponses au questionnaire ont révélé la richesse et la diversité de nos activités apostoliques. Cette richesse dérive non seulement de la multiplicité des activités, mais aussi de la manière de les conduire. La majorité de nos communautés ne font pas d'advocacy¹², mais perçoivent le besoin de le faire. La CVX n'a pratiquement pas de réseaux apostoliques propres, mais collabore à d'autres réseaux. On peut y reconnaître un signe de notre ouverture, mais aussi un appel à offrir aux autres des éléments de notre manière de procéder : le DESE.

En Amérique latine, des efforts de mise en réseaux par des groupes de travail transnationaux respectivement dédiés à l'advocacy, les migrations et l'écologie se mettent progressivement en place. Nous vous tiendrons informés de cette intéressante évolution. En Europe, les actions destinées à promouvoir un réseau européen des migrations se poursuivent. Dans ce cadre, une rencontre est prévue en janvier prochain au Luxembourg. La communauté mondiale y sera présente.

II.2 Capacité d'agir à l'international

¹¹ Notre Charisme nos 98, 100 et 103.

¹² Seuls l'Équateur (pour Sigvol) ainsi que l'Espagne et la Corée (pour les migrations), développe des activités d'advocacy.

Notre statut d'ONG met à notre disposition des outils dont nous pouvons utilement nous servir pour renforcer notre efficacité et notre fécondité apostoliques. Il s'agit de notre statut auprès des Nations Unies et de notre capacité à travailler en réseau avec d'autres organisations, notamment dans le cadre des forums sociaux mondiaux et du Forum des ONG d'inspiration catholique.

La CVX mondiale sera présente au prochain forum social mondial sur les migrations qui aura lieu à Quito du 08 au 12 octobre prochain. Une participation au pre-forum ignatien organisé par la compagnie de Jésus est également prévue. Notre préparation et notre participation à ces forums s'améliore d'année en année. C'est pourquoi nous invitons tous nos membres qui envisagent de participer au prochain forum social mondial qui aura lieu en Janvier 2011 à Dakar de bien vouloir en informer le secrétariat mondial exsec@cvx-clc.net.

Nous continuons à collaborer avec le Forum des ONG d'inspiration catholique, spécialement à Rome où un petit groupe d'ONG se structure progressivement. La CVX mondiale siège dans l'équipe de coordination de ce groupe d'ONG ayant leur siège à Rome. Nous explorons la possibilité de travailler plus étroitement avec la CVX Italie pour une meilleure présence apostolique auprès des instances internationales basées à Rome. Par ailleurs, nous envisageons de siéger, en tant que communauté, au sein de l'équipe de coordination des activités du Centre Catholique de New York, plate forme des ONG catholiques œuvrant auprès des Nations Unies à New York qui refait une peau neuve.

II.3 Nos liens avec la compagnie de Jésus

Un autre élément important du potentiel réside dans la proximité avec la Compagnie de Jésus, qui par ailleurs désire d'approfondir sa collaboration apostolique avec nous¹³. Depuis quelques temps, la compagnie développe des réseaux d'advocacy ignatien, et nous suivons de très près cette évolution afin d'y collaborer efficacement. S'agissant en particulier de notre présence aux Nations Unies, nous avons envoyé à la Compagnie de Jésus un projet de collaboration pour mettre sur pied un point focal apostolique à Genève. Cette structure que nous souhaitons souple et flexible aurait une triple fonction :

- Un « advocacy opérationnel » : permettre aux réseaux CVX et jésuites de porter leur préoccupations aux Nations Unies grâce à notre statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies ;
- Un « advocacy intellectuel » : faire écho de la riche pensée développée au sein des nombreuses institutions jésuites dans les réflexions et discussions internationales, comme service à l'Église et au monde ;
- Une formation à l'advocacy : permettre aux nôtres d'accéder à des formations disponibles à Genève, afin de mieux connaître « les règles du jeu » des instances internationales et faire découvrir les limites et les opportunités qui s'offrent à l'action internationale des ONG.

Nous poursuivons encore cette réflexion afin de trouver avec la compagnie les meilleures modalités pour sa concrétisation, et demeurons attentifs à toute autre possibilité pour établir une collaboration qui ne soit pas uniquement ponctuelle, mais durable.

III. Perspectives futures.

¹³ « la Communauté Vie Chrétienne a des racines profondes dans le charisme et l'histoire de la Compagnie. Nous souhaitons continuer à soutenir la CVX dans son cheminement vers une toujours plus grande efficacité apostolique et collaboration avec la Compagnie». CG 35. Décret 6, 28

Nos perspectives futures peuvent être résumées en trois points majeurs : les thématiques pour l'advocacy international (III.1), les principes directeurs de notre advocacy international (III.2) ainsi que les ressources appropriées(III.3).

III.1 L'analyse des réponses au questionnaire a conduit au choix de deux thèmes sur lesquels un advocacy international CVX pourrait commencer. Il s'agit des migrations et de l'écologie, thèmes qui ont été choisis sur la base des critères suivants :

- Leur portée mondiale et leur caractère urgent
- Ils touchent presque tout le monde : nous vivons tous dans des pays qui accueillent des migrants ou ceux d'où les migrants partent. Les problèmes écologiques sont une question de survie universelle.
- Expriment notre option préférentielle pour les pauvres : les migrants sont souvent pauvres. Les pauvres souffrent plus rapidement et plus durement du non respect de l'environnement.
- La capacité de la communauté à mener des actions relativement efficaces dans ces domaines, et notre niveau d'implication actuelle. Il ne s'agit pas d'initier de projets complètement nouveaux.

III.2 Pour assurer une cohérence à notre projet apostolique, il nous a paru important de dégager trois principes directeurs :

- L'advocacy international CVX est ignatien, ce qui signifie dans notre cas qu'il se vit dans la dynamique du DESE. Il est inspiré par notre charisme et devrait nous conduire à approfondir notre identité de corps apostolique laïc, mondial et ignatien. L'advocacy se nourrit et alimente notre charisme.
- L'advocacy international n'est pas obligatoire : toutes les activités CVX ne doivent pas forcément donner lieu à un advocacy, ce qui ne leur enlève rien à leur valeur. La mise en réseau et l'advocacy seront proposés, et promus mais jamais imposés à quiconque fait le choix de ne pas s'y livrer. C'est une question de respect des personnes et des processus, mais aussi d'efficacité apostolique.
- L'advocacy devrait être inclusif. Le choix de se limiter pour le moment à deux thèmes n'est pas une manière d'exclure les autres thèmes. Nos structures mondiales demeurent ouvertes à soutenir ponctuellement les autres initiatives apostoliques, notamment par la mise en réseaux avec d'autres partenaires internationaux. Nos membres et réseaux ne devraient pas hésiter à solliciter de nos structures mondiales ce genre de soutien. C'est une manière concrète de vivre le DESE apostolique et accomplir notre mission commune.

III.3 Enfin, l'ExCo continue sa réflexion pour doter la communauté des structures les plus adaptées à nos besoins actuels, identifiant les meilleures ressources humaines et matérielles. Nous vous tiendrons au courant de ces évolutions futures au fur et à mesure qu'elles surviennent.

In Christo

Daniela Frank
President

Guy Maginzi
Coordinateur IAA¹⁴

¹⁴ IAA : Initiatives apostoliques et advocacy